Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141128-2014_B493-DE
Date de télétransmission : 04/12/2014
Date de réception préfecture : 04/12/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B493

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe,
Prospective, Aménagement, Emploi et Formation
Direction des Interventions Economiques
Service commerce et Artisanat
BR

05_6_02

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Commerce et artisanat

Objet : Attribution de subventions aux associations de proximité
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la Communauté du Pays d'Aix.
Il vous est proposé d'examiner 3 demandes de subvention pour lesquelles la Commission du Développement Économique du 10 novembre 2014 s'est prononcée pour un montant global de 29 500 euros.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres villes ou villages, font appel à la Communauté du Pays d'Aix.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire du 15 décembre 2011 (délibération n°2011_A195).

Les subventions retenues par la Commission tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

L'action destinée à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale qui vous sont présentées dans le tableau ci-dessous, est détaillée dans la fiche « associations » annexée au rapport, accompagnée du budget prévisionnel 2014 correspondant.

N° GU	+ DateManifestation	Association	Domaine d'activités	N-1Subvention	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Oui/nonConvention d'objectifs
1534	Site Internet	LES VITRINES DE VENELLES	Promotion du commerce de proximité. Faire du réseau et créer des liens.	0 €	18 000 €	5 000 €	5 000 €	Non
1587	Shop'in 13	TERRE DE COMMERCE	Promouvoir ce qui est utile au développement et à la défense des commerces et services de proximité dans le département 13	0 €	58 340 €	21 000 €	21 000 €	Non
	Marché artisanal de Noël	A D P (Association pour le Développement du plateau de Puyricard)	Créer une synergie commerciale et artisanle au sein de Puyricard au moyen de manifestations culturelles, artistiques, festives et artisanales.	0 €	6 120 €	3 500€	3500 €	Non

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU la délibération n°2011_A195 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité ;
VU l'avis de la Commission du Développement Économique en date du 10 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions détaillées dans le tableau récapitulatif ci-dessus, pour un montant de 29 500 euros ; Si le montant de cette subvention est supérieur à 5 000 €, un acompte de 70 % sera versé après délibération, le versement du solde de 30 % après contrôle du service gestionnaire. Dans le cas inverse, le montant de la subvention sera versé en une fois.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3F-94-6574 du budget 2014 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° **2014_01534**	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° **102 403**	**10 novembre 2014**	**18 novembre 2014**	**Non**

VITRINES - VENELLES

PRÉSIDENT	**Monsieur Franck VAULOUP**
SIÈGE	**14, rue de la Touloubre 13 770 VENELLES**
OBJET STATUTAIRE	Vitrines Venelles est une association regroupant les commerces et artisanats de la commune de Venelles. Elle a pour objet de : -promouvoir le commerce de proximité, - faire du réseau et créer des liens, -animer la vie de la commune en étant force de proposition et d'échanges avec la Mairie,
OBJET DE LA DEMANDE	La demande concerne 1 action : - « Site internet, communication, outils, charte graphique… » : refonte complète de la communication et de l'image de l'association. Durant toute l'année 2014
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	La commune de Venelles vient de terminer la troisième et dernière tranche du FISAC
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2014, l'association a sollicité sur un budget prévisionnel global de 26 100 € : CCIMP = 500 €

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	**18 000 €**	MONTANT DEMANDÉ	**5 000 €**
MONTANT PROPOSÉ	**5 000 €**	TAUX DE COUVERTURE 2014	**27,80 %**
SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2013	**0 €**	TAUX DE COUVERTURE 2013	**0 %**

OBSERVATIONS	**Bilan 2013** : L'association a transmis son bilan. **Tous les critères d'attribution sont respectés** La commune compte moins de 9 000 habitants.

CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui

Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandée ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : o 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants o 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants o 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants o 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants o 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

2016_01534

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Année 2014
Lieu(x) de réalisation	Venelles
Contenus et objectifs de l'action	Site Internet Outil Communication
Public(s) ciblé(s)	Artisans Commerçants
Nombre de participants / exposants	150 Entreprises
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Annuel
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services	10000	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	6000
Services extérieurs		**Subventions demandées :**	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	2000	**Communauté du Pays d'Aix**	5000
Publicité	6000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler) ..... Vitrines Venelles* Magasins Ventes Encarts	7000
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	18000	**TOTAL PRODUITS :**	18000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de ..5000..€ représente .....27..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à .....Venelles.....
Le ..18../.6...../.....14

Cachet de l'Association :

AAGV
14, Avenue de la Tuilerie
13770 VENELLES

* Magasins joints

9

DOSSIER N° **2014_01587**	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° **112951**	**10 novembre 2014**	**18 novembre 2014**	**Non**

TERRE DE COMMERCE	
PRÉSIDENT	**Monsieur Jean-Luc GOSSE**
SIÈGE	**16 Place du Général de Gaulle – 13 231 Marseille**
OBJET STATUTAIRE	Promouvoir tout ce qui peut être utile au développement et à la défense des commerces et des services de proximité dans le département des Bouches-du-Rhône.
OBJET DE LA DEMANDE	Shop'in 13 est un chèque cadeau destiné à promouvoir le développement du commerce de proximité en générant un chiffre d'affaires nouveau. L'objectif est de mettre en place une demande de collecte de pouvoir d'achat, pour nos commerces de proximité, auprès des entreprises des Bouches-du-Rhône au profit de leurs salariés. Le but est d'offrir aux salariés une large palette de produits et services.
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2014, l'association a sollicité sur un budget prévisionnel global de 339 600 € : CG13 = 10 000 € , Ville de Marseille = 5 000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	**58 340 €**	MONTANT DEMANDÉ	**21 000 €**
MONTANT PROPOSÉ	**21 000 €**	TAUX DE COUVERTURE 2014	**36 %**
SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2013	**0 €**	TAUX DE COUVERTURE 2013	**0 %**
OBSERVATIONS	Terre de commerce est la fédération des associations de commerçants des Bouches-du-Rhône. L'action concerne l'ensemble du territoire du Pays d'Aix et pas seulement une commune.		

CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui

Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandée ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Non
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : o 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants o 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants o 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants o 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants o 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Novembre 2014
Lieu(x) de réalisation	Communes de la CPA
Contenus et objectifs de l'action	Chèques cadeaux Shop'in 13
Public(s) ciblé(s)	Commerces et Services de Proximité
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	12 600
Prestations de services	20 000	Autres produits	
Matières et fournitures	2250	Cotisations	6000
Services extérieurs		**Subventions demandées :**	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	1890	**Communauté du Pays d'Aix**	21 000
Publicité	15000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1500	.....	
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	15000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	2700	Autres recettes attendues (à détailler) Parrainage	12416
Autres frais généraux		Auto financement	6324
TOTAL CHARGES :	58 340 €	**TOTAL PRODUITS :**	58 340 €

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 21.000.€ représente .....36..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à.....
Le ...../...../.....

Cachet de l'Association :

Terre de Commerces
Fédération des Commerces et Services
de Proximité des Bouches du Rhône
16 Place du Général de Gaulle 13001 MARSEILLE
Tél. 04 88 66 88 68 - Fax 04 88 66 88 69
Email : federation@terredecommerces.com
Site www.terredecommerces.com
Siret 480 958 952 00018

9

DOSSIER N° **2014_**	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	**10 NOVEMBRE 2014**	**28 NOVEMBRE 2014**	**Non**

PUYRICARD – A D P

PRÉSIDENT	**Madame Sonia MERITE**
SIÈGE	**9, rue Principale Puyricard 13 100 AIX EN PROVENCE**
OBJET STATUTAIRE	L'Association pour le Développement du Plateau de Puyricard (A D P) est une association pour concourir au développement général du territoire du plateau de Puyricard (13540) notamment par la synergie des actions commerciales , économiques, festives, culturelles des partenaires existants et à venir.
OBJET DE LA DEMANDE	La demande concerne :la création d'un marché de Noël artisanal qui aura lieu du vendredi 5 décembre au dimanche 7 décembre 2014. 20 exposants seront présents et plus de 1 500 personnes sont attendues.
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	Pas de FISAC sur Puyricard.
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2014, l'association a sollicité sur un budget prévisionnel global de 3 500 € :

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	**6 120 €**	MONTANT DEMANDÉ	**3 500 €**
MONTANT PROPOSÉ	**3 500 €**	TAUX DE COUVERTURE 2014	**57,2%**
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	**0 €**	TAUX DE COUVERTURE 2013	**-**
OBSERVATIONS	**Bilan 2013** : L'association a été créée en novembre 2013. **Tous les critères d'attribution ne sont pas respectés : taux 57,2 %** La commune compte plus de 50 000 habitants.		

CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au	Oui

démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandée ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Non
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : o 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants o 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants o 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants o 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants o 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	du 05/12/14 au 07/12/14
Lieu(x) de réalisation	Place de l'Eglise et Rouvreau Puyricard
Contenus et objectifs de l'action	Marché artisanal de Noël
Public(s) ciblé(s)	Familles
Nombre de participants / exposants	Objectif : 20 exposants
Nombre de spectateurs / visiteurs	1500
Durée de l'action	2,5 jours
Entrées payantes	oui □ non □ (montant de l'entrée :..................€)
Inscriptions payantes	oui □ non □ (montant de l'inscription : 110 €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services (Gardiennage)	650	Autres produits 110 x 20	2200
Matières et fournitures		Collations (15 x 28)	420
Services extérieurs		**Subventions demandées :**	
Locations Barnum, pagodes, divers	3600	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	420	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		**Communauté du Pays d'Aix**	3500
Publicité La Provence, radio, flyers, affiches	1450	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	6120	**TOTAL PRODUITS :**	6120

Emplois des contributions en nature		**Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 3500 € représente 57,2 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix en Pce
Le 06/10/14

Cachet de l'Association :

9

2014_B493

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

02 DEC. 2014